ENVIRONNEMENT

Sites et sols pollués : maîtriser le cadre juridique et sécuriser la cession

Une cession de terrain, une cessation d'activité, un diagnostic qui révèle des teneurs anormales : le sujet des sols surgit toujours au mauvais moment. Les questions sont alors les mêmes. Qui est débiteur de la remise en état ? Jusqu'à quel usage futur faut-il dépolluer ? Que doit-on révéler à l'acquéreur et sous quelle forme ? Cette journée de 7 heures traite le cadre juridique applicable aux sites et sols pollués et son usage dans les opérations. Elle couvre la hiérarchie des responsables, la méthodologie de gestion, les obligations d'information lors d'une vente, les servitudes et les mécanismes qui permettent à un tiers de porter la réhabilitation.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 087 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Juristes responsables environnement acteurs de l'immobilier et responsables de sites confrontés à des problématiques de sols.

PRÉREQUIS
Connaître les bases du droit des installations classées.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Déterminer qui supporte l'obligation de remise en état d'un site
- Situer les étapes de la méthodologie de gestion des sites pollués
- Sécuriser l'information due à l'acquéreur lors d'une cession
- Analyser les servitudes et restrictions d'usage attachées à un terrain
- Évaluer l'intérêt d'un montage faisant porter la réhabilitation par un tiers

03 Programme détaillé

M1 Responsabilités et obligations

- Qui répare et à quel titre
- Hiérarchie des personnes tenues à la remise en état
- Obligations attachées à la cessation d'activité
- Articulation entre police des installations classées et action civile
- Limites temporelles des actions engageables
- Cas pratique : Les participants désignent le responsable de la remise en état dans plusieurs situations.

M2 Méthodologie de gestion

- Du diagnostic au plan de gestion
- Étapes du diagnostic et interprétation de l'état des milieux
- Construction du plan de gestion selon l'usage futur
- Analyse des risques résiduels et mesures de gestion
- Surveillance des milieux dans la durée
- Atelier : Chaque participant situe son dossier en cours dans les étapes de la méthodologie.

M3 Cession et usage futur

- Sécuriser l'opération immobilière
- Information due à l'acquéreur et portée des documents remis
- Secteurs d'information sur les sols et servitudes d'utilité publique
- Clauses de garantie et répartition des coûts de dépollution
- Mécanisme du tiers demandeur et conditions de recours
- Mise en situation : Le groupe négocie la clause environnementale d'un acte de cession.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 087 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr